



Le 2 octobre 2019

Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola

À une séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2019 et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes; M. Jean-Luc Barthe, Maire, messieurs Roy Grégoire, Pierre-Luc Guertin, Christian Valois, Daniel Valois et Gilles Courchesne, conseillers.

Absent : Louis-Charles Guertin, conseiller du district #6

Était aussi présente Mélanie Messier, directrice générale, formant quorum sous la présidence de Jean-Luc Barthe, Maire, on procéda de la façon suivante :

2019-275

Municipalité alliée contre la violence conjugale

- ATTENDU QUE** la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à sa vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;
- ATTENDU QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugale ;
- ATTENDU QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;
- ATTENDU QU'** il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- ATTENDU QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;
- ATTENDU QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;
- ATTENDU QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugales et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Courchesne et SECONDE PAR Christian Valois et résolu de proclamer la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola alliée contre la violence conjugale.

Adoptée unanimement

Extrait certifié conforme
Ce 2 octobre 2019

Mélanie Messier, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

(Sujet à ratification à la prochaine séance)